



Edito : une rentrée pleinement inclusive ? - Réforme des retraites : une obligation ? - CTSD des Landes - Co-intervention, Réalisation d'un chef d'œuvre - AG FNEC-FP-FO & CSD SNETAA-FO - Devenir DDFPT ? - Brèves : RdV de carrière, Concours, Formation, Evaluation chef d'œuvre, Panneau syndical.

### Une rentrée pleinement inclusive ?

Dans nos établissements, les LP, EREA et SEGPA, nous accueillons depuis de nombreuses années des élèves porteurs d'un handicap sans vraiment en avoir les moyens. En effet, malgré la création et le développement indispensable des ULIS, malgré la meilleure volonté du monde de la plupart des collègues coordonnateurs de ces dispositifs ainsi que des accompagnants (AVS ou AESH) - quand il y en a ! - nous nous retrouvons bien souvent en difficulté dans nos classes pour remplir pleinement notre mission première, c'est-à-dire former le citoyen et le futur travailleur. Non, pour la plupart, les PLP n'ont pas été formés pour remplir leur mission dans ces conditions-là. Et avec le nombre croissant d'élèves à besoins particuliers (il n'est pas rare d'avoir des classes de CAP avec une majorité d'élèves en inclusion) associé à une augmentation importante de la charge de travail (1607 heures, mission des PP, évaluation par compétences, Missions particulières, Prof référent, etc.) que connaissons depuis plusieurs années maintenant, de nombreux PLP sont aujourd'hui perdus et se posent des questions sur leur avenir professionnel. Pire, certains craquent et ne parviennent plus, ou très difficilement, à trouver la motivation nécessaire pour remplir leur mission.

Malheureusement, rien ne va s'arranger puisque le gouvernement a décidé que cette rentrée serait « pleinement inclusive » sans vraiment se donner les moyens correspondant à cette ambition. Oui, la volonté que chaque école accueille tous les enfants, quels que soient leurs besoins, est bien réelle et la disparition des établissements médico-sociaux qui permettaient aux élèves de disposer d'un appui de professionnels compétents en plus de temps de

scolarisation est très certainement actée. Bien sûr, le gouvernement a promis une nouvelle organisation pour une meilleure prise en compte des besoins des élèves en situation de handicap : les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés. Un accompagnement défini au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap, une meilleure réactivité et flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain dans les établissements scolaires et les écoles, ainsi qu'une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail sont les objectifs majeurs des PIAL... Mais la réalité est tout

autre ! AESH affectés sans contrat de travail, élèves ayant un handicap très lourd nécessitant un accompagnement à 100% du temps d'école sans AVS ou AESH, coordonnateurs ULIS ne sachant pas vers qui se tourner en cas d'urgence, etc. voilà la réalité de cette rentrée dans notre académie. Mais pouvait-il en être autrement ? Début juillet, à notre questionnement sur la mise en place des PIAL, la réponse du recteur avait été très évasive... La prise de fonction des coordonnateurs départementaux des PIAL n'a pu se faire que fin août et avec peu de moyens. Nous savons que tout le monde est au travail afin de trouver des solutions pour accueillir tous les élèves, mais pour notre organisation, vouloir que chaque école accueille tous les enfants, quel que soit leur handicap, est une utopie. Pire, cette politique aura des effets très négatifs sur toute la communauté. Oui, les conditions de travail des enseignants, d'études des élèves et de prise en charge du handicap des élèves seront très dégradées ! Oui à l'inclusion, mais non à l'inclusion scolaire systématique !

## Edito

EM.

## Réforme des retraites : une obligation ?

L'équilibre financier du système de retraite est systématiquement avancé par ceux qui nous expliquent que cette réforme est obligatoire. Un ancien ministre de l'Education Nationale a même affirmé qu'« il faut un QI de bulot pour ne pas comprendre qu'on est obligé d'augmenter la durée de cotisation ». **Qu'en est-il exactement ?** En fait, il semble que personne ne soit vraiment en mesure d'affirmer quoi que ce soit. En effet, qui peut prédire ce que seront l'économie et la démographie françaises dans 10, 20 ou 50 ans. Nous n'allons pas rentrer ici dans des débats sur les choix politiques qui sont faits, mais tout le monde peut s'entendre sur le fait qu'il s'agit bien de choix qui sont faits par le gouvernement et non simplement d'un manque de moyens qui obligerait à la réforme.

Pour nous, fonctionnaires, soumis à une **retenue pour pension**, la pension de retraite est **une dette publique à notre égard**, conformément à notre statut que le gouvernement veut détruire. La pension constitue un revenu de remplacement. C'est la raison pour laquelle celle-ci est adossée aux salaires, sans dépendre ni de l'espérance de vie, ni de la situation économique, ni du nombre de retraités. Cette pension est un droit calculé sur les 6 derniers mois de notre carrière. Le calcul de la pension peut être connu à tout moment, en multipliant le salaire moyen de référence par un taux, lui-même déterminé par le nombre de trimestres acquis.

Avec le système universel par points voulu par le gouvernement, la seule chose connue sera le nombre de points achetés. Le montant de la pension sera calculé selon le nombre de points acquis sur toute la carrière, multiplié par la valeur de service du point en vigueur au moment de calculer la retraite. Les valeurs d'acquisition et de service du point pourront être modifiées chaque année par le gouvernement, en fonction d'une estimation de l'espérance de vie, de la conjoncture économique, de la situation financière du régime... Il en sera de même pour tous les paramètres d'ouverture des droits (âge légal, taux plein, etc.). Les dispositifs de solidarité, permettant de compenser les périodes non travaillées, seront exclusivement financés par l'impôt. Ils ne seront plus des droits acquis et seront modifiables à tout instant par le gouvernement.

Les premières simulations donnent des chiffres catastrophiques.

France Info avance une perte sèche de 478€/mois en moyenne pour un enseignant, ce qui n'a pas été démenti par le ministre. Nos simulations montrent que cela sera malheureusement encore plus grave. Voir le document publié par notre fédération.

Face à la gravité de la situation, la Confédération **Force Ouvrière** a décidé d'engager le rapport de force pour obtenir le retrait du projet et organise un premier **rassemblement à Paris le samedi 21 septembre**. Chaque Union Départementale FO a réservé des places dans des TGV. Par exemple, pour la Gironde, ce sont 350 places qui ont été réservées avec un départ en TGV depuis Bordeaux entre 8h et 10h et une participation de 13€. Si vous souhaitez participer à ce grand rassemblement, alors contactez-nous, nous vous mettrons en contact avec le secrétaire de votre département pour qu'il puisse vous inscrire.

**Ne laissons pas détruire notre  
retraite !**

**FO DIT STOP !**  
POUR L'AMÉLIORATION DES PENSIONS  
CONTRE L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ  
POUR LE MAINTIEN DES RÉGIMES EXISTANTS  
**FO DIT STOP AU RÉGIME UNIVERSEL PAR POINTS !**

**RASSEMBLEMENT A PARIS  
LE 21 SEPTEMBRE 2019**

## CTSD des Landes - 3 septembre

Le Comité Technique Spécial Départemental des Landes, concernant les « ajustements » de rentrée 2019 dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, s'est déroulé ce mardi 3 septembre. Les documents préparatoires nous ont été transmis la veille à 15h00... Autant vous dire que les délais étaient un peu courts pour tout analyser correctement... inadmissible !

Après lecture des déclarations préliminaires de chaque organisation représentative (la nôtre est à lire en ligne), il a été question des problématiques des écoles, puis des collèges, puis des lycées. Tout le monde ayant dit ce qu'il avait à dire, le DASEN pensait lever la séance, quand je suis intervenu pour demander à ce que l'on prenne tout de même un peu de temps pour discuter des Lycées Professionnels...

En effet, il était important pour nous que le DASEN entende les difficultés rencontrées par le LP de Morcenx qui, bien que « Lycée des Métiers du Bâtiment », n'a pas d'infirmière. Alors que près de la moitié des effectifs est composé d'élèves allophones, il n'a pas non plus d'assistante sociale et très peu de moyens (peu d'heure FLE, UPE2A à 30km...) pour qu'ils soient dignement accompagnés, tout cela, bien sûr, avec une seule CPE sur 2...

Il était aussi important pour nous qu'il entende que les effectifs de rentrée dans l'enseignement professionnel sont en hausse dans le département par rapport aux prévisions (sur le total : +23 en LP-SEP-EREA, +41 en BTS). La DSDEN devrait se pencher plus particulièrement sur les cas de Tarnos et Parentis, 2 établissements qui avaient subi une forte baisse de DGH au vu du prévisionnel de la DSDEN et dont, finalement, les effectifs en Bac Pro sont en hausse de respectivement 11 et 15 élèves, ce qui devrait permettre une augmentation du volume complémentaire prof, à voir...

Nous sommes encore revenus sur les postes non pourvus à l'heure actuelle, mais aussi ceux qui ne le seront plus très prochainement, à Morcenx, Parentis et Frédéric Estève à Mont-De-Marsan.

Nous avons aussi demandé à ce que le DASEN rappelle aux chefs d'établissement que pour les 2 premières semaines de la rentrée, les heures de co-interventions ne sont pas dispensées puisque, en accord avec la note de service n°2019-023 du 18-3-2019, ces heures sont consacrées à la concertation des enseignants co-intervenants.

Thierry CLAMENS

## Co-intervention, Réalisation d'un chef d'œuvre

Le compte-rendu ci-dessus de notre secrétaire départemental des Landes est l'occasion de rappeler à tous qu'effectivement lors des deux premières semaines de cours, les heures prévues pour la co-intervention ne seront pas dispensées aux élèves afin de permettre aux collègues de préparer les séquences à venir. Bien sûr, cela ne sera pas suffisant, mais il est obligatoire de prendre ce temps de concertation.

A vérifier également que pour la réalisation d'un chef d'œuvre en première année de CAP, les élèves ont bien 3 heures dans leur emploi du temps et que le volume horaire total des enseignants intervenant est le double.

Merci de nous faire remonter tout manquement aux textes officiels, nous interviendrons auprès de la Rectrice si nécessaire.

## AG FNEC-FP-FO & CSD SNETAA-FO

Comme lors de chaque rentrée, nous organisons, avec notre fédération, la FNEC-FP-FO, des conseils syndicaux départementaux du SNETAA dans tous les départements.

Si vous avez envie de comprendre ce que la nouvelle loi de Transformation de la Fonction Publique aura pour conséquences sur votre carrière, alors **inscrivez-vous !**

Si vous avez envie de comprendre pourquoi il est important de se mobiliser contre le projet de réforme des retraites, alors **inscrivez-vous !**

Si vous avez envie d'échanger sur la mise en place de la réforme de l'Enseignement Pro, alors **inscrivez-vous !**

Si vous avez envie d'échanger sur vos conditions de travail et de trouver comment procéder pour tenter de les améliorer, alors **inscrivez-vous !**

Si vous avez envie de rencontrer des collègues des autres établissements (Ecoles, Collèges, Lycées et Lycées Pro) du département afin d'échanger sur vos expériences professionnelles respectives, alors **inscrivez-vous !**

**Pour s'inscrire, cliquez sur le lien ci-dessous qui correspond à votre département :**

- En Dordogne, le vendredi 11 octobre : <https://forms.gle/gvcmDtnKdxu6Fe7WA>
- En Gironde, le lundi 23 septembre : <https://forms.gle/4kBX5YUcBnDGMSU58>
- Dans Landes, le mardi 24 septembre : <https://forms.gle/PzchgrMgSVdeFKj19>
- Dans Lot & Garonne, le jeudi 26 septembre : <https://forms.gle/xXPxDqvdnM5PycqTA>
- Dans les Pyrénées Atlantiques, le jeudi 10 octobre : <https://forms.gle/SUeNv9WdRwSKRfDq5>

## Devenir DDFPT ?

Les enseignants éligibles désirant faire acte de candidature à la fonction de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques doivent commencer par déposer un dossier afin d'obtenir une habilitation valable 3 ans.

Ce dossier doit comporter un CV (via iProf), une lettre de motivation, un document dans lequel sont consignés les éléments d'un projet relatif à l'exercice de la fonction de DDFPT et un avis étayé de l'inspecteur de spécialité sur les compétences attendues au regard du référentiel métier. Ce dossier doit être adressé à la DAFPIC avant le vendredi 13 septembre 2019, uniquement sous forme numérique : [ce.dafpic@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dafpic@ac-bordeaux.fr)

Les candidats sélectionnés seront reçus par une commission académique fin octobre ou début novembre.

Les professeurs habilités en novembre 2017 et novembre 2018 le sont toujours pour cette campagne 2019-2020. Par contre, ceux qui l'ont été en novembre 2016 ou avant, doivent à nouveau faire acte de candidature.

[Voir la note de service académique](#) en ligne sur notre site Internet.

# Brèves

**Rendez-vous de carrière** : Pour ceux qui ont eu droit à un rendez-vous de carrière l'année scolaire précédente, les appréciations finales du PPCR ne devraient pas tarder à arriver dans leur boîte professionnelle... En effet, cela doit être fait dans les 15 jours suivants la rentrée. Nous vous expliquerons dans une prochaine note comment contester si vous le souhaitez.

**Concours** : Les inscriptions aux concours en vue de l'obtention du CAPLP seront enregistrées par internet à l'adresse <http://www.devenirenseignant.gouv.fr> du mardi 10 septembre 2019, à partir de 12 heures, au jeudi 10 octobre 2019, 17 heures, heure de Paris. Attention, même si nous considérons qu'il est important de devenir titulaire et donc de passer le concours, nous devons rappeler à tous que devenir fonctionnaire titulaire oblige à la mobilité et ce, quelle que soit la situation familiale.

**Formation** : Dorénavant, nous pouvons être amenés à suivre jusqu'à 5 jours de formation durant les périodes de vacance de classes. Le taux horaire de l'allocation de formation prévu dans ce cadre-là est fixé à 20 euros bruts, dans la limite d'un montant plafond de 60 euros par demi-journée et de 120 euros par journée.

**Chef d'œuvre**: Le SNETAA-FO a participé jeudi à une réunion, en présence du Directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO), portant sur le projet d'arrêté relatif aux modalités d'évaluation du chef d'œuvre pour le CAP. Il fera l'objet d'une évaluation en deux temps : la note finale sera composée pour moitié d'une note attribuée par contrôle continu durant l'élaboration du chef d'œuvre et pour moitié d'une note attribuée au cours d'une épreuve terminale orale. Elle sera assortie d'un coefficient et intégrée à une des épreuves du domaine professionnel. Ces modalités sont encore beaucoup trop floues et devront faire l'objet d'un cadrage plus clair pour ne gêner ni nos collègues ni les élèves.

**Panneau syndical** : Il est très important que votre panneau syndical soit mis-à-jour chaque semaine. Ci-dessous un exemple de tableau particulièrement bien tenu !



# Agenda

## **Lundi 23 septembre**

Assemblée Générale de la FNEC-FP-FO de la Gironde.

## **Mardi 24 septembre**

Assemblée Générale de la FNEC-FP-FO des Landes.

## **Jeudi 26 septembre**

Assemblée Générale de la FNEC-FP-FO du Lot & Garonne

## **Jeudi 10 octobre**

Assemblée Générale de la FNEC-FP-FO des Pyrénées Atlantiques.

## **Vendredi 11 octobre**

Assemblée Générale de la FNEC-FP-FO de la Dordogne.